



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale

Question écrite n° 12328

Texte de la question

M. Jean-Philippe Ardouin attire l'attention de Mme la ministre des armées sur les commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale. Le 11 novembre 1918, un journaliste s'interrogeait dans les colonnes du *Figaro* sur la meilleure façon de célébrer la fin de la guerre, les cloches s'imposèrent finalement d'elles-mêmes à travers toute la France, sans qu'aucun ordre particulier ne soit donné dans ce sens. Depuis l'État impose que les cloches de Notre-Dame sonnent symboliquement chaque 11 novembre, et la mairie de Paris a également souhaité qu'elles sonnent chaque 25 août pour commémorer la libération de la capitale par le peuple parisien le 25 août 1944. Pour le 11 novembre 2014, M. Christian Ferru, maire d'Asnières-la-Giraud, dans sa circonscription de la Charente-Maritime (Saintes-Saint-Jean d'Angély), a demandé à l'ensemble de ses collègues maires de la communauté de communes Vals de Saintonge, de faire sonner les cloches des églises le 11 novembre à 11 heures. Fervent défenseur du devoir de mémoire, plusieurs dizaines de communes l'ont suivi dans cette initiative. Son objectif, que M. le député soutient, est de faire sonner toutes les cloches civiles ou d'édifices religieux propriétés des collectivités ou de l'État, de tout le pays, en métropole et en outre-mer, le 11 novembre 2018 comme ce fut le cas le jour de la fin de la grande guerre le 11 novembre 1918 et ceci symboliquement à 11 heures. Il lui demande dans quelle mesure la sonnerie de l'ensemble des cloches civiles ou religieuses en métropole comme en outre-mer le 11 novembre 2018 à 11 heures pourrait être intégrée dans les recommandations de la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale.

Texte de la réponse

Comme évoqué par l'honorable parlementaire, à l'annonce de l'Armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France avaient sonné à la volée, laissant aux contemporains une empreinte mémorielle très puissante de joie et de soulagement. Chacune des manifestations qui se sont déroulées ou restent à venir dans le cadre de la célébration du centenaire de la Première Guerre mondiale représente, pour la société française, une opportunité de redécouvrir les liens intimes qu'elle entretient avec son histoire et sa mémoire. Dans ce contexte, l'année 2018 marque le dernier temps fort des commémorations du centenaire de la Grande Guerre. En complément des manifestations commémoratives à caractère national, les cérémonies qui seront organisées le 11 novembre 2018 sur tout le territoire français seront donc rehaussées pour traduire l'importance du centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918. A cette occasion, il a notamment été demandé à tous les maires de France de prendre toute disposition utile en vue de faire sonner, à 11 heures, les cloches des édifices situés sur le territoire de leur commune.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Philippe Ardouin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12328

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées \(Mme la SE auprès de la ministre\)](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [25 septembre 2018](#), page 8399

Réponse publiée au JO le : [6 novembre 2018](#), page 9961